La loi encore trop souvent mise de côté

Publication : samedi 1 septembre 2018 14:20

Résonance, septembre 2019

La loi encore trop souvent mise de côté

Aujourd'hui les familles ne sont pas suffisamment protégées tant dans le public que dans le privé. Certains contournent la loi ou ne la respectent pas. La loi Sueur est très bonne, encore faut-il la respecter.

Florian Leclerc.

SUBLIMATORIUM
Florian LECLERC
Services Funéraires

Oui, parfois, on triche, on ment, que ce soit sur les prix, que ce soit sur le problème des chambres funéraires, que ce soit sur l'obligation ou pas de soins de thanatopraxie, sur l'obligation pour une personne âgée de souscrire une assurance de prévoyance obsèques avant de rentrer dans une maison retraite.

Les hôpitaux et les cliniques ne respectent pas la neutralité de leurs fonctions

- La liste des entreprises funéraires n'est pas toujours affichée ou bien elle n'est pas mise à jour ;
- Pour se débarrasser du corps, certains hôpitaux et certaines cliniques sont prêts à tout, alors que les chambres mortuaires de ces établissements sont gratuites ; on téléguide facilement certaines familles pour des raisons mercantiles ;
- Les chambres mortuaires sont souvent considérées comme un superflu et non comme obligatoires ;
- Certains abords de celles-ci ne sont pas entretenus et elles sont souvent mises à l'écart dans des lieux sordides... On se croirait dans la cave de l'hôpital.

Quand comprendra-t-on que le jour d'un décès, ce n'est pas seulement le mort que l'on doit respecter mais c'est aussi la famille que l'on doit honorer... Dans certains hôpitaux, pour parvenir à la chambre mortuaire, les familles doivent contourner les containers de déchets non dissimulés.

Le confort de celles-ci en de telles circonstances doit être irréprochable. Nous savons bien que cela a un coût mais il s'agit bien d'une partie intégrante du service de l'hôpital, de la clinique ou de la maison de retraite.

Une chambre mortuaire doit avoir le même statut que l'accueil dans l'établissement de santé. Elle doit être au minimum aménagée, propre, fleurie, afin d'accueillir au mieux les familles. Sa vue ne doit pas ajouter à l'aspect triste, définitif, de la mort.

> Une chambre mortuaire [...], doit être au minimum aménagée, propre, fleurie, afin d'accueillir au mieux les familles.

Soyons honnêtes, beaucoup d'hôpitaux, de cliniques et de maisons de retraite respectent la législation. Ils ont compris que la perte d'un proche est difficile, et qu'il est prioritaire de mettre tout en œuvre pour accueillir la famille dans les meilleures conditions possibles. Néanmoins, la loi n'est pas respectée partout.

L'obligation d'avoir un contrat pré-obsèques pour entrer dans une maison de retraite est devenue une habitude, voire une exigence. Il va de soi que ce contrat pré-obsèques n'est pas sans arrière-pensée financière pour l'établissement.

Il arrive aussi de plus en plus, que le séjour gratuit dans une chambre mortuaire soit remplacé par un transport du corps vers une chambre funéraire payante avec, parfois, l'obligation de réaliser des soins de thanatopraxie dès l'entrée dans la chambre funéraire.

Que font les organismes de protection de la famille ?

Nous avons, à maintes reprises, informé les services de la protection de la population et de la concurrence mais il est aussi nécessaire de prévenir les préfets qui devraient systématiquement agir sur l'habilitation de ceux qui pratiquent de tels égarements.

Non, la loi n'est pas suffisamment appliquée et M. Sueur a raison de protester mais ce n'est pas suffisant, surtout quand il s'agit d'organismes publics. Cela n'exonère pas les entreprises privées de respecter celle-ci et d'en dénoncer les dérives quand il le faut. Je sais, cela comporte des risques, mais on ne peut pas continuer à mentir et à exploiter les familles.

Non, la concurrence, ce n'est ni la tricherie, ni le mensonge, ni l'exploitation des familles.

Florian Leclerc

Phoca PDF